

Cours n° 6

Les abréviations

Abordons à présent le cas des abréviations.

Les sources d'Ancien-Régime fourmillent d'abréviations.

Elles étaient utilisées par les professionnels de l'écrit :

- Afin de gagner de l'espace et par là, du papier,
- Pour leur permettre de rédiger plus rapidement leur acte,
- ou encore, comme certains l'ont avancé, pour dérober au commun le sens de leurs écrits.

De fait, nous qui sommes désireux de remonter le fil du temps par le biais des sources écrites, ne pouvons-nous permettre d'ignorer ces abréviations, d'autant qu'elles forment un système complexe.

Système complexe car à l'Époque Moderne existaient trois modes d'abréviations conventionnels. Trois modes qui étaient utilisés indifféremment par les scribes.

1. Un mode d'abréviations dit par « contraction »
2. Un autre dit par « suspension »
3. Et l'utilisation de signes abrégiateurs dont l'exécution rapide permettait au scribe de suivre le rythme soutenu de la parole.

J'aborderai tour à tour ces modes d'abréviations, à commencer par les abréviations par contraction.

1- Les abréviations par contraction :

Ce mode d'abréviation consiste en la réduction d'un mot.

Pour ce faire, le scribe gardait la, ou les premières lettres, du mot ainsi que la, ou les dernières lettres, du mot.

Dans le but de favoriser la reconnaissance de ce même mot, le scribe pouvait également choisir de garder quelques lettres en son milieu.

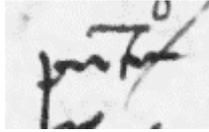
Les scribes prenaient soin de signaler leurs abréviations à l'aide d'un signe nommé « titulus » ou « tilde » d'abréviation.

Ce signe peut prendre différentes formes :

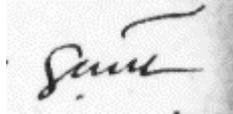
1- Le titulus d'abréviation peut prendre place en fin de mot, dans le prolongement de la dernière lettre :



2- Le titulus d'abréviation peut prendre la forme d'un trait surmontant le mot abrégé :

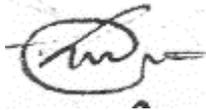


« présente » (1590)

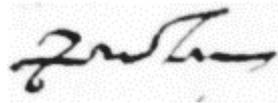


« habitant » (1613)

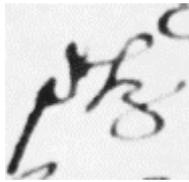
3- Le titulus d'abréviation peut se situer en « milieu » de mot, en lieu et place des lettres manquantes, et prendre différentes formes :



« autre » (1577)

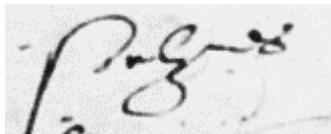


« présentes » (1611)



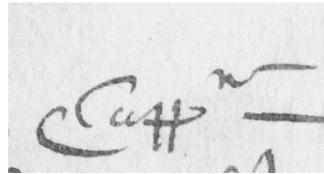
« présentz » (1576)

4- L'abréviation peut aussi être signalée par la mise en exposant des dernières lettres du mot. Ces lettres peuvent être reliées à celui-ci par une ligature, ou non:



(1576)

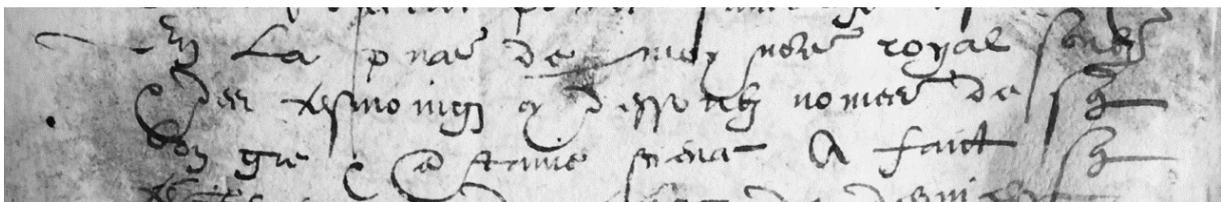
« soubzsignés »



(1586)

« capitaine »

Pour ceux, et celles, d'entre vous qui auraient l'envie d'exercer leur œil à la reconnaissance de ces abréviations, voici, dans ce court extrait d'un testament daté de 1591, 4 exemples d'abréviations par contraction.



Transcription :

En la *présence* (1) de moy, *notaire* (2) royal *soubzsigné**

*et** des tesmoingz cy dessoubz nommés (3), de son

bon gré *et** certaine (4) science, a faict son...

* ces mots abrégés, suivant d'autres modes d'abréviation, seront vus dans les notes suivantes.